

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2008

Le dix novembre deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE COATTRENEC, MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI;
MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUGEMONT,
TROUILLOU.

Absents : Mesdames MARRANT Myriam donne procuration à Madame MONTEREMAL Marie Blanche, RONDELET Isabelle donne procuration à madame CASSAGNE Nadine
Messieurs ROUDET Bruno donne procuration à Madame PEYLIN Ghislaine, SCHNEIDER Vincent donne procuration à Madame COATTRENEC Véronique

Secrétaire de séance : Madame PEYLIN Ghislaine

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 30 au monument aux morts. Le Souvenir Français sera présent avec la flamme du soldat inconnu.

L'inauguration du gymnase Intercommunal de la Haute Morge aura lieu le 13 décembre 2008 à 17 h en présence de Véronique Pequeux et sera précédée d'une journée portes ouvertes avec des animations sportives. Monsieur le Maire demande aux élus de mettre en place l'organisation de cette journée.

Une réunion publique est prévue le 27 novembre (date à confirmer), en concertation avec les délégués de parents, à propos de l'accueil des enfants en cas de grève des enseignants.

120/2008

LOCATIONS DU FOYER MUNICIPAL ET COUR MAIRIE
--

Après avoir entendu le rapport de Madame Marie Blanche Montérémal, Adjointe à la vie du village et aux actions culturelles, concernant la location du foyer et de la cour de la Mairie aux associations et aux particuliers. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter de nouveaux tarifs de location du foyer et de la cour de la Mairie.

Pour les Stéphanois

du samedi au dimanche toute la journée	150 Euros
le dimanche	100 Euros

Pour les particuliers et les associations extérieures

du samedi au dimanche toute la journée	300 Euros
le dimanche	200 Euros

- Caution 500 Euros

Des arrhes équivalentes à 25 % du montant de la location du foyer municipal seront demandées le jour de la réservation. Ces arrhes seront encaissées 60 jours avant la manifestation.

Pour les associations de St Aupre et St Nicolas de Macherin

du samedi au dimanche toute la journée	150 Euros
le dimanche	100 Euros

Pour les associations de St Etienne de Crossey

gratuit

.../...

Le tarif de location de la cour derrière la mairie reste inchangé.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- de modifier les tarifs du foyer suivant la proposition de Monsieur le Maire,
- de demander des arrhes équivalentes à 25 % du montant de la location du foyer, encaissées 60 jours avant la manifestation,
- de ne pas modifier le tarif de location de la cour derrière la mairie.

121/2008

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DU TENNIS DE TABLE DE CROSSEY
--

Madame Ghislaine Peylin, adjointe à la solidarité intergénérationnelle, expose qu'une demande de subvention de l'association du Tennis de table de Crossey a été réceptionnée en mairie de St Etienne de Crossey, pour l'acquisition de matériels sportifs.

Cette demande a été présentée lors de la réunion de travail « maire et adjoints » du lundi 03 novembre il a été convenu d'exposer cette demande au Conseil municipal, afin qu'il décide du montant de la subvention à allouer à l'association.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal par 18 voix pour, Monsieur Armand Perrin ne prenant pas part au vote :

- autorise Monsieur le Maire à signer la décision modificative de crédits nécessaire à cette dépense.
- autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association,

122/2008

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL AU CCAS EXERCICE 2008
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération numéro 27 de 2008, une subvention de 7550 € a été allouée au budget primitif 2008 du CCAS.

Vu que le repas des aînées a lieu en janvier de chaque année, les dépenses afférentes à cette animation seront liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif.

Vu, l'article L 612-1 du CGCT, qui dispose que dans le cas où le budget n'aurait pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice le maire est en droit du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente.

Vu l'estimation des dépenses pour le repas des aînés de janvier 2009, il conviendrait de rajouter une enveloppe de 1900 €.

Vu que les dépenses inscrites au budget primitif 2008 ne suffiront pas à liquider et mandater les dépenses du repas des aînés, étant donné l'augmentation du prix du colis discutée en réunion de travail du conseil municipal,

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 1900 € du budget Primitif du budget principal soit allouée au budget primitif du C.C.A.S 2008.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 19 voix pour, décide d'allouer la somme de 1900,00 € au budget primitif du CCAS 2008.

.../...

VIREMENT DE CREDITS N° 08/2008

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu la délibération numéro 76/2008, décidant le remboursement de la T.L.E du Permis de construire des logements sociaux de la Mayoussière à la société Pluralis pour un montant de 9 350 euros, copte 10223

Vu les résultats de la consultation pour l'agrandissement du local boules, il convient d'augmenter les crédits inscrits au BP au compte 21318 de 7126 euros TTC.

Vu le devis de motorisation de deux portes des services techniques communaux, il convient d'augmenter les crédits inscrits au BP 08 au compte 21318 de 572 euros TTC.

Vu la plus value de 611 euros pour le mur médicure, marche d'escalier porte médecins, arrêts de volets, Porte de ramonage à inscrire au compte 2128.

Vu une plus value de 126 € pour les chaises du gymnase au compte 2184,

Ces sommes seront prélevées au compte 020 dépenses imprévues investissement pour un montant total de 17 785 euros,

Vu la délibération allouant une subvention complémentaire au BP 2008 du CCAS de 1 900 euros il convient d'augmenter le compte 657362 de cette somme.

Vu la délibération allouant une subvention à l'association du tennis de table et le Conseil ayant décidé de verser un montant de 1 500 euros, il convient d'augmenter le compte 6574 de cette somme.

Ces sommes seront prélevées au compte 022 dépenses imprévues fonctionnement pour un montant total de 3 400 euros.

Après délibération le Conseil municipal par 19 voix pour, décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

COMMISSIONS

Finances et sports

Le cross du Sou des Ecoles a connu un très grand succès. Lors de l'assemblée générale du tennis une demande d'éclairage de 2 nouveaux terrains a été faite. Le Conseil municipal examinera cette demande ultérieurement.

Travaux

Un point est fait sur les travaux du gymnase des problèmes ont été relevé sur la toiture végétalisée et le sol de la grande salle pour non respect du cahier des charges.

Une relance a été faite auprès du Territoire Voironnais Chartreuse pour la voie piétonne entre la Pierre et l'abri bus du Reynaud.

Un point sera fait sur la sécurité à l'entrée du lotissement le Montagnier Haut.

L'entreprise Rossignol déménage le 9 avril et emporte le transformateur. Un projet avec plan a été fait par EDF pour alimenter les entreprises qui s'installent sur le site, mais le chiffrage n'a pas été encore fait. Une demande pour le fonds de concours PDU a été envoyée à la CAPV pour l'aménagement de la rue du Magnin.

Le projet des travaux de voirie du Conseil Général sur la commune se situe sur la route de St Aupre, de la Mairie à la Vouisienne.

Vie du village et actions culturelles

Les échos ont été distribués, l'édition s'est bien déroulée cette fois ci, sans retard.

Le 14 novembre aura lieu la première réunion du mandat de la commission aménagement du Bourg.

C'est le groupe de gospel de Gières qui animera le concert de Noël le 12 décembre 2008.

Une journée sur Haïti aura lieu le 20 novembre qui se terminera par le spectacle Rara F exhibition.

Scolaire et Solidarité Inter-génération

Madame Peylin fait le bilan de la semaine du goût. Il reste à réaliser le livret de recettes avec peut être l'aide de l'ADAYG.

Pour ne pas se cantonner uniquement à des interventions ponctuelles du style « semaine du goût Ghislaine Peylin évoque la possibilité de mettre en place un projet de collecte de la mémoire du village (documents, photos, paroles etc) tout au long du mandat.

Intercommunalité

Monsieur le maire signale les difficultés pour que le site Matussière soit repris. Une taxe additionnelle sur la taxe d'habitation est en projet

La taxe des ordures ménagères représente seulement 60 % du coût réel indexé sur le foncier.

Chirens a donné le terrain pour le collège pour faire un terrain de foot synthétique et un bassin de natation mais actuellement le financement reste à trouver.

SIMA

La question a été posée à savoir qui paye la réfection du bassin de rétention de St Aupre.

Le Maire clôt la séance à 22 h 30

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 15 décembre 2008 à 20 h 30